

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité
Département de la Somme
Arrondissement de Montdidier



SIAEP
GUERBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2022

Délibération DCS 2022/14

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable
Séance du 16 juin 2022

Date de convocation : **02 juin 2022**
Heure de début de séance : **18h00**
Secrétaire de séance : **Xavier Ribaucourt**

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin, les membres du Comité Syndical du S.I.A.E.P de Guerbigny se sont réunis à la salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARRE.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes et Mrs :**

Philippe Fagoo ; Stéphane Delaporte; Yves Cottard ; Michel Million; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand, Philippe Scat* ; Françoise Lefevre ; Christian Carrette ; Françoise Casier-Tilliet ; Frédéric Carpentier, Roger Delaruelle ; Marcel Chaneac; Emmanuel Alves Dos Santos ; Jean-Pierre Destombes ; Nadine Pairaud* ; Yves Gautier ; Jean-Marie Carré, Daniel Godefroy ; Benjamin Bizet ; Marceau Morel ; Yves Vieil ; Jean-Claude Gout ; Hervé Etevez, Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ; Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Eymeric Bizet ; Jean-Pierre Cozette, Jean-Luc Grimal* ; Christelle Laforet ; Jacky Massies ; Gilbert Demoen* ; Bruno Caron (*suppléant)

REPRESNTES : **Pouvoir** de Olivier Tincourt à Jean-Marie Carré, de Thomas Soufflet à Alain Soufflet, de Gérard Prouillet à Jean-Marie Carré

OBJET : Décision modificative N°1-2022

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 détaillée applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable de plus de 10 000 habitants,

Vu la délibération n° 2021-48 du 01/12/2021 par laquelle le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération n° 2022-02 du 13/04/2022 approuvant les résultats de clôture du Compte Administratif de l'exercice 2021,

Vu la délibération n° 2022-03 du 13/04/2022 par laquelle le Comité Syndical a procédé à l'Affectation du Résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2021,

Délibération DCS 2022/14

Considérant l'ensemble des reports des recettes et dépenses de fonctionnement,

Le Président propose d'adopter la Décision Modificative n°01-2022 pour régulariser les comptes de dépenses suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D61523 : Réseaux	246 578.00€	
TOTAL D011 : Charges à caractère général	246 578.00€	
D023 : Virement à la section investissement		246 578.00€
TOTAL D023 : Virement à la section d'investissement		246 578.00€
D1641 : Emprunts en euro		30 000.00€
D1678 : Autres dettes condition particul.	30 000.00€	
TOTAL D16 : Emprunts et dettes assimilées	30 000.00€	30 000.00€
D2315 : Install., mat. et outill. tech.	720 000.00€	
TOTAL D23 : Immobilisations en cours	720 000.00€	
R021 : Virement section exploitation		246 578.00€
TOTAL R021/Virement de la section de fonct.		246 578.00€
R1641 : Emprunt en euro		1 533 422.00€
R1678 : Autres dettes condit° particul.	2 500 000.00€	
	2 500 000.00€	1 533 422.00€

Le Comité Syndical,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- 1°) **d'adopter** la décision modificative n°01-2022 du budget 2022
- 2°) **d'autoriser** le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice :	84	Votants :	39
Présents :	36	Pour :	39
Absents :	48	Contre :	0
Pouvoir :	3	Abstention :	0

Pour extrait conforme
 Le Président,
 Jean-Marie CARRE



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 16/06/2022 et transmission par voie dématérialisée le 16/06/2022. Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication